



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-treizième session**

Rome, 12-13 septembre 2001

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UN PROJET DE

**DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

EN FAVEUR DE LA

**COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ**

POUR

**RENFORCER LA CAPACITÉ DES RURAUX PAUVRES D'ACCÉDER  
DURABLEMENT AUX MOYENS DE PRODUCTION**



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UN PROJET DE**  
**DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN FAVEUR DE LA**  
**COALITION POPULAIRE POUR ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ**  
**POUR**  
**RENFORCER LA CAPACITÉ DES RURAUX PAUVRES D'ACCÉDER**  
**DURABLEMENT AUX MOYENS DE PRODUCTION**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique en faveur de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté pour renforcer la capacité des ruraux pauvres d'accéder durablement aux moyens de production, d'un montant de 500 000 USD pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2002. Le mécanisme de potentialisation des communautés (MPC) est un mécanisme spécialisé qui appuie des projets novateurs visant à aider les ruraux pauvres à obtenir accès à la terre, à l'eau et aux autres moyens de production, et à conserver cet accès.

**I. CONTEXTE**

1. L'appui institutionnel, financier et technique du FIDA a été décisif pour la création de la Coalition populaire et l'essor de ses activités.
2. En qualité d'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir le progrès économique des ruraux pauvres, et en particulier la productivité des activités rurales agricoles et non agricoles, le FIDA est à la pointe de l'action visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux moyens de production.
3. Le FIDA a joué un rôle important dans la création de la Coalition populaire, mécanisme de collaboration fondé sur cette idée à l'époque sans équivalent dans les autres organisations, à savoir une nouvelle forme de partenariat sur un pied d'égalité entre les organisations de la société civile (OSC) et les organisations intergouvernementales. Le Fonds a aussi fait oeuvre de pionnier en obtenant le consensus des différentes parties prenantes sur l'importance de la réforme agraire et de l'accès aux moyens de production.
4. L'accès aux ressources est un des grands thèmes du *Rapport sur la pauvreté rurale* établi par le FIDA. La Coalition population est un important instrument qui aide le FIDA à lutter contre la pauvreté rurale en collaboration avec diverses parties prenantes aux niveaux local, national et international.
5. Le MPC est un des principaux programmes au moyen desquels la Coalition populaire appuie et expérimente des interventions novatrices de la société civile qui peuvent compléter et orienter les plans stratégiques et les objectifs par pays du FIDA.

## II. RAISON D'ÊTRE

6. En décembre 2000, le Conseil d'administration a approuvé un don d'assistance technique à la Coalition populaire, dans le but notamment de créer un fonds spécial de 500 000 USD pour élargir l'éventail des projets que le MPC pourrait appuyer en 2001. Dans sa recommandation au Président concernant la présentation de la demande de don d'assistance technique au Conseil d'administration, la direction du FIDA a dit que des dons supplémentaires, en 2001 et 2002, permettraient au FIDA de tenir son engagement antérieur envers le MPC, qui portait sur un montant de 3,0 millions de USD. Ce résultat serait obtenu par le don d'assistance technique n° 416 (approuvé par le Conseil d'administration en septembre 1998), d'un montant de 1,6 million de USD, déjà versé au fonds d'affectation spéciale du MPC, et par trois dons annuels supplémentaires et successifs de 500 000 USD.

7. Dans le rapport intérimaire présenté au Conseil d'administration en février 2001, le FIDA a mis en valeur les résultats concrets obtenus par la Coalition populaire, notamment le Réseau de connaissances sur la réforme agraire (ARnet), et les progrès accomplis en ce qui concerne la formation d'alliances entre les institutions intergouvernementales et les organisations de la société civile au service d'actions communes. Selon ce rapport, on pouvait voir se dessiner un élargissement de la communauté des donateurs appuyant cette action et il devrait être possible de rendre le MPC opérationnel en 2001.

8. À sa première réunion, tenue les 18 et 19 avril 2001, le Comité d'approbation des projets, réunissant le FIDA et quatre autres membres de la Coalition, a examiné 16 propositions. Il en a approuvé sans réserve huit et sous réserve trois, d'un montant total de 500 000 USD. Il en a rejeté cinq.

9. Parmi les projets approuvés figurent notamment les suivants:

- règlement des différends fonciers des populations autochtones du Guatemala, dans le cadre des accords de paix;
- campagne populaire en faveur de la réforme agraire aux Philippines;
- régularisation des terres communales en Équateur;
- accès aux terres forestières dans le cadre du nouveau régime foncier en Albanie;
- éducation de la population au sujet de ses droits sur la terre et développement communautaire à Madagascar;
- services techniques aux pêcheurs d'Inde qui ont obtenu la maîtrise de leurs zones de pêche;
- et
- recherche d'un consensus entre les chefs de communauté et les dirigeants municipaux au sujet d'une taxe foncière acceptable pour le financement des infrastructures et des services d'appui au Honduras.

10. En octobre 2001, lorsque l'engagement du solde de 298 000 USD pour 2001 devrait être décidé, le Comité examinera au moins 20 des nouveaux projets, en nombre croissant, qui sont en préparation. Le total des fonds disponibles dans le cadre du MPC pour 2001 est de 798 000 USD, soit un don d'assistance technique de 440 000 USD (don n° 516 approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2000) et le revenu du placement des 358 000 USD déjà mis à la disposition du fonds d'affectation spéciale du MPC. Sur la base des contributions du FIDA et de la Banque mondiale, le capital du fonds d'affectation spéciale est de 2,8 millions de USD.

11. Les responsables de portefeuille de pays du FIDA manifestent un intérêt croissant pour les activités du MPC. Les discussions avec le Département gestion des programmes montrent comment on pourrait rendre plus efficace la complémentarité entre les activités du MPC et les plans stratégiques et les objectifs par pays du FIDA. Les deux premiers projets du MPC auxquels le FIDA est associé



qui ont été approuvés avaient été initialement lancés par la Division Afrique orientale et australe (PF). Le premier, appelé Community-Based Resettlement Approaches and Technologies (CREATE), au Zimbabwe, a dû être suspendu après son approbation en raison des troubles survenus dans le pays. Le second, appelé Southern Africa Natural Products Trade Association (SANproTA), a été approuvé sous condition en avril puis approuvé officiellement. On a tenu des réunions avec toutes les divisions du Département gestion des programmes et avec l'Unité des ONG/OSC du Département politique économique et stratégie de mobilisation de ressources (ED), qui ont permis de définir des possibilités de collaboration. Les membres des missions de la Coalition populaire en Équateur et en Indonésie ont eu des entretiens avec les chargés de portefeuille de pays au sujet des projets du MPC.

12. Le potentiel du MPC a été mis en évidence pour la première fois au moyen d'un projet pilote conduit en 1999-2000 afin de tester le cadre proposé. Il est impossible de prévoir les résultats futurs du MPC, mais ce projet (dans la province de Capiz aux Philippines) a montré comment des interventions stratégiques pouvaient être efficaces. Il a aidé les bénéficiaires de la réforme agraire, qui étaient auparavant coupeurs de canne à sucre sur trois plantations, en leur permettant d'accéder à l'assistance technique, aux services financiers et aux marchés, et a créé des organisations communautaires pour assurer la durabilité de ces services. Le gouvernement a dit que le projet avait enrichi son analyse du programme de réforme agraire. Dans la zone du projet, le Département de la réforme agraire avait encouragé la rétrolocation aux grands propriétaires terriens, partant du principe que les ouvriers agricoles seraient incapables de devenir des agriculteurs rentables. Le doublement des revenus résultant du projet du MPC l'a conduit à abandonner cette politique pour appuyer les bénéficiaires de la réforme. Le MPC a financé le projet à hauteur de 35 000 USD.

### **III. LE DON PROPOSÉ**

13. L'objectif du don proposé est de:

- renforcer les capacités de négociation des ruraux pauvres, des femmes et des groupes marginalisés de façon qu'ils puissent obtenir un accès durable à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles, ainsi qu'aux outils et processus nécessaires pour les gérer, c'est-à-dire les connaissances, les technologies, les systèmes institutionnels et les financements; et
- faciliter la représentation de ces groupes dans les organes de gouvernement local pour qu'ils puissent participer à la formulation des politiques publiques qui influent sur leurs systèmes de subsistance.

### **IV. PRODUITS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

14. Le don d'assistance technique proposé permettra au MPC d'entreprendre diverses activités et d'obtenir plusieurs résultats:

- services d'appui au Comité d'approbation des projets du MPC (qui se réunit deux fois par an);
- cofinancement d'au moins dix projets du MPC;
- supervision, contrôle et évaluation des projets du MPC au moyen des antennes régionales de la Coalition populaire constituées par les membres du Conseil exécutif de la Coalition qui ont une présence sur le terrain (tels que la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FIDA et la Banque mondiale) et de missions du Secrétariat, qui est basé au FIDA;
- lancement, en consultation avec ED et les différentes divisions régionales de PD, de programmes qui compléteront les plans stratégiques et les objectifs par pays du FIDA;



- renforcement des capacités de la société civile dans certains pays en vue de former des partenariats avec le FIDA dans le cadre de ses activités et programmes de prêt et de faciliter les interactions et les liaisons nécessaires;
- analyse, formulation et diffusion des enseignements tirés des programmes cofinancés par le MPC;
- organisation d'ateliers nationaux et internationaux concernant des méthodes novatrices et participatives de règlement des problèmes fonciers;
- diffusion des résultats et des enseignements tirés des projets du MPC parmi les pays et d'une région à l'autre (d'Asie vers l'Afrique puis vers l'Amérique latine et les Caraïbes);
- facilitation de la collaboration et de la consultation entre les organisations membres du MPC, les gouvernements et les organisations intergouvernementales au sujet des questions d'accès aux ressources; et
- appui aux membres de la Coalition populaire pour qu'ils puissent intégrer les solutions et méthodes appropriées dans leurs programmes ruraux.

## **V. RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE MPC ET LE FIDA**

15. En facilitant la création et le fonctionnement de la Coalition populaire, le FIDA a pris l'initiative pour que celle-ci soit aussi autonome que possible de façon à susciter une collaboration avec les partenaires intergouvernementaux et ceux de la société civile. Dans le même temps, en tant que partenaire, il doit s'investir d'une façon qui accroisse l'efficacité de sa contribution au travail de la Coalition populaire et réciproquement.

16. Il y a de nombreux liens entre le MPC et le FIDA. De plus, le FIDA et la Coalition populaire tiendront chaque année une réunion consultative pour se mettre d'accord sur une interprétation commune des activités en cours du MPC et explorer de nouvelles idées et possibilités de collaboration. Cette réunion ne portera pas que sur le MPC, mais aussi sur d'autres questions qui relèvent du programme d'action de la Coalition populaire.

## **VI. SUIVI ET ÉVALUATION**

17. Le MPC sera évalué en 2002, moment auquel il sera possible d'examiner l'avancement des projets de 2001, de formuler de premières leçons, de définir des moyens d'améliorer le cadre opérationnel et de faire une première évaluation du degré auquel le MPC est capable d'apporter des innovations pour aider les pauvres à négocier et à préserver leur accès aux ressources. On en profitera pour examiner la viabilité financière à long terme du MPC en tant que mécanisme de cofinancement. Le Bureau de l'évaluation et des études (OE) donnera des conseils au sujet du cadre et des méthodes d'évaluation et contrôlera les résultats; la Division consultative technique (PT) fournira une contribution technique.

## **VII. ÉTAT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES**

18. Le financement des activités du MPC est assuré par le revenu des placements du fonds d'affectation spéciale et par des dons. Les dons fournis par le FIDA en 2001 se montent à 440 000 USD. Le revenu des placements disponible est plus élevé qu'en moyenne car il comprend des reports de plusieurs années. Pour 2001, le montant disponible est de 358 000 USD.

19. En sa qualité de partenaire du Programme conjoint du Fonds belge de survie, la Coalition populaire est en train de négocier une contribution de 280 000 USD pour financer des activités du MPC. La décision devrait être prise à la mi-octobre.



20. On prévoit que l'Union européenne (UE) apportera une contribution au MPC vers la fin de 2001. Les négociations en cours avec l'UE permettent d'espérer un don de 5,0 millions d'euros sur les trois ans, en tant que contribution à l'ensemble du programme de la Coalition populaire. Sur ce total, on cherche à obtenir que 350 000 euros au moins soient alloués au MPC pendant chacune des trois années. La Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement ont confirmé leur intention de devenir partenaires de la Coalition populaire, reconnaissant ainsi la nécessité d'apporter une contribution financière. Le montant de cette contribution n'a pas été négocié.

21. Outre l'appui des donateurs, chacun des projets financés par le MPC doit être cofinancé par l'OSC destinataire.

### VIII. RECOMMANDATION

22. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que, dans le but de financer une assistance technique pour renforcer la capacité des ruraux pauvres d'accéder durablement aux moyens de production, une période commençant en octobre 2001 et allant jusqu'au 31 décembre 2002, le Fonds accordera un don d'un montant ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Lennart Båge  
le Président